Municipalité de
SAINT-AUBERT

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le **1er décembre 2026 à 19h30**, à la salle du Conseil, 14 rue des Loisirs à Saint-Aubert, le Conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

A) 210, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
Numéro civique : 210, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons
Numéro(s) du lot : 4 635 548

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Autoriser la demande de dérogation mineure pour rendre réputé conforme l'implantation des constructions existantes, soit :

1. Le maintien de l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 1,83 m de la ligne latérale, au lieu de 3 m ;
2. Le maintien de la galerie située du côté est du bâtiment principal à une distance de 1,49 m de la ligne latérale, au lieu de 3 m ;
3. Le maintien d'une somme des deux marges latérales du bâtiment principal de 4,6 m, au lieu de 10 m.

Ces implantations dérogent aux dispositions de l'article 7.2 du Règlement de zonage no 485-2019, lequel renvoie aux normes d'implantation prévues à la grille des spécifications de la zone 43 Rv, intégrée au règlement par l'article 3.14 et l'annexe VIII.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 1er décembre 2026.

DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 16e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

ANNE-MARIE DION
Directrice générale et greffière-trésorière